



23 avril 2002

Circulaire du Secrétaire général

Introduction d'un nouveau système de sélection des fonctionnaires

Dans le cadre de mon programme général de réforme, j'ai l'honneur d'introduire un nouveau système de sélection des fonctionnaires englobant les fonctions de recrutement, d'affectation, de gestion de la mobilité et de promotion, et devant mettre l'Organisation mieux à même de relever les défis de l'avenir.

Ce nouveau système, qui entrera en vigueur le 1er mai 2002, doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Faire évoluer la culture de l'Organisation en donnant au personnel et aux cadres davantage les moyens de s'acquitter de leurs responsabilités et en leur demandant de rendre compte de leurs décisions et des résultats obtenus;
- Constituer une fonction publique internationale aux compétences multiples, plus expérimentée et plus adaptable, compte tenu des besoins de l'Organisation tels qu'ils auront été prévus;
- Sélectionner les fonctionnaires sur la base de leur mérite, de leurs compétences avérées et de leurs prestations, au moyen d'une procédure fondée sur la concurrence, la considération dominante étant la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité et l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible étant dûment prise en considération, de même que les objectifs fixés par l'Assemblée générale en ce qui concerne la parité hommes-femmes;
- Faire en sorte que les chefs de département et de bureau fondent leurs décisions en matière de sélection du personnel sur des critères objectifs liés à l'emploi considéré, les nouveaux organes centraux de contrôle devant avoir confirmé au préalable que les procédures ont été respectées;
- Favoriser une plus grande mobilité du personnel entre les fonctions, les départements, les professions, les lieux d'affectation, les missions et les organismes des Nations Unies;
- Offrir au personnel des perspectives de carrière plus intéressantes;



- Favoriser une plus grande intégration du personnel dans l'ensemble du Secrétariat;
- Tenir les superviseurs comptables des décisions qu'ils prennent en matière de sélection du personnel et de la manière dont ils appliquent le nouveau système, étant entendu que les nouveaux organes centraux de contrôle veilleront au respect des procédures;
- Mettre en place une méthode permettant de pourvoir les postes vacants dans des délais plus brefs et dans une plus grande transparence.

Pour mieux permettre aux fonctionnaires d'élargir l'éventail de leurs qualifications, de leurs expériences et de leurs compétences, on établira des réseaux professionnels en consultation avec les chefs de département et de bureau et le Bureau de la gestion des ressources humaines. Ces réseaux professionnels regrouperont des départements et des bureaux ayant des mandats et des programmes étroitement liés entre eux, ce qui leur permettra de mieux harmoniser leurs plans en matière de ressources humaines et d'établir des projections globales concernant les besoins en personnel. Grâce aux définitions d'emploi types, la mobilité sera favorisée à l'intérieur de chaque réseau, les obstacles actuels à la mobilité seront réduits et il sera plus facile de planifier le renouvellement des effectifs. Je compte que la création de réseaux professionnels facilitera considérablement le déploiement du personnel parmi les divers départements, lieux d'affectation et missions.

Le Bureau de la gestion des ressources humaines sera chargé de suivre l'application du nouveau système en veillant à ce que les procédures soient pleinement respectées et à ce que des progrès véritables soient faits vers la réalisation des objectifs.

Ces objectifs ambitieux devraient être de nature à encourager le personnel à s'investir davantage dans le travail de l'Organisation. Je compte donc sur tous les fonctionnaires et tous les superviseurs à travers l'ensemble du Secrétariat pour qu'ils mettent en oeuvre l'esprit et la lettre du nouveau système de sélection.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**
